

Formule 21

AVIS DE SE SOUMETTRE À UN INTERROGATOIRE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA LOI

PROVINCE DU MANITOBA) DANS L'AFFAIRE DE la *Loi sur les valeurs mobilières*
))
) ET
) DANS L'AFFAIRE DE _____

DESTINATAIRE : _____

SACHEZ que vous êtes requis de comparaître à _____
(préciser le jour de la semaine) _____ le _____ 19____ à _____ heures, de jour en jour, pour
fournir des renseignements ou documents supplémentaires et de vous soumettre à un interrogatoire sous
serment devant une personne désignée par le directeur (préciser le jour de la semaine) _____
le _____ 19____ en application de l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

SACHEZ AUSSI que l'omission ou le refus de comparaître, de répondre aux questions ou
de produire des documents, livres et choses qui sont sous votre garde ou en votre possession vous rend
passible d'une amende ou d'un emprisonnement, ou des deux.

Fait à _____ le _____ 19____.

(Signature)